



SAINT-VALENTIN

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

AVIS PUBLIC *AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ*

ADOPTION RÈGLEMENT 514

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valentin, que le règlement *514 relatif au Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal* a été adopté lors de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière-trésorière, ou sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 9^{ème} jour du mois de février 2022.

Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Brigitte Garceau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Valentin, certifie par la présente que j'ai affiché, tel que prévu au règlement 488 adopté le 5 mai 2020 par le conseil municipal, le présent avis public concernant l'adoption du règlement *514 relatif au Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal* à l'édifice municipal, au bureau de poste ainsi que sur le site Internet de la municipalité le 9 février 2022 entre 13h00 et 17h00.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 9^{ème} jour du mois de février 2022.

Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière